

EXTRAIT du REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Avenant n°3 à la DSP d'accueil de mineurs sans hébergement et gestion de la bibliothèque de Plateau d'Hauteville

Séance du 31 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à dix-huit heures et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
FORAY Gaëlle pouvoir Madame Corinne BOYER
GUILLERMET Maria pouvoir Monsieur Le Maire
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 23 présents et 6 pouvoirs - 29 votants

Par un contrat de concession signé le 02 août 2021, la commune de Plateau d'Hauteville a confié la gestion de l'accueil de mineurs sans hébergement et de la bibliothèque municipale à l'association Alfa3A pour une durée de 3 ans, à compter du 1er septembre 2021

Dans le cadre de leur mission de gestion des inscriptions périscolaire à la cantine et de commande de repas au prestataire, depuis le début de leur prestation un certain nombre de repas ont été commandés et non facturés aux familles alors que cela n'est pas justifié.

Le présent avenant n°3 précise qu'Alfa3A accepte de prendre à sa charge les quantités de repas correspondant aux montants suivants :

- Pour l'école de Thézillieu : un total de 93 repas pour un montant de 411.20€TTC ;
 - Pour Cormaranche : un total de 243 repas pour un montant de 1063.13€TTC ;
 - Pour la Maternelle : un total de 76 repas pour un montant de 345.04€TTC ;
- Soit un montant total de 1.819,37€ TTC.

Il convient d'ajouter également les montants intercantine pour régularisation des mois de septembre 2022 et d'octobre 2022 pour un montant de 304.15€ TTC

Alfa3A s'engage à régler la somme de 2 123,52€ TTC au titre des repas commandés et non facturés aux familles ainsi qu'aux montants intercantine.

De plus, afin de préciser les conditions de refacturation des repas commandés, il est proposé de compléter l'article 5.3 du contrat de délégation de service public en précisant les différents motifs d'absence justifiée.

La commission Education Jeunesse propose à l'assemblée d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 au contrat de DSP du 02 août 2021 conclu avec l'association Alfa3A, annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les montants demandés à Alfa3A et les précisions apportées aux motifs d'absence justifiée ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de DSP du 02 août 2021 conclu avec l'association Alfa3A et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

